

## **POLITIQUE DE RETOUR ET DE REMBOURSEMENT POUR IDENTIFIANTS ET ACCESSOIRES**

---

### **1. Conditions**

- ✦ La marchandise doit être retournée dans un délai maximal de trente (30) jours suivant la date de commande indiquée sur la facture;
  - ✦ La marchandise doit être intacte et ne doit pas avoir été utilisée;
  - ✦ La marchandise doit être retournée dans son emballage d'origine, qui doit être intact;
  - ✦ Pour les identifiants, les paquets complets de 10, 30 ou 50 (numéros séquentiels) tels qu'indiqués sur la facture doivent être retournés;
  - ✦ La marchandise décrite au point 2 ne peut être ni échangée, ni remboursée.
- 

### **2. Marchandise ne pouvant pas être échangée ou remboursée**

- ✦ Identifiants avec numéro de régie
  - ✦ Identifiants avec lettre de l'année
  - ✦ Identifiants avec espace vierge
  - ✦ Identifiants de remplacement
  - ✦ Identifiants pour cervidés
  - ✦ Identifiants Angus ou Limousin
  - ✦ Paquets incomplets d'identifiants
  - ✦ Boucles pour veaux d'embouche hors Québec (panneau visuel jaune)
  - ✦ Panneaux visuels vierges
  - ✦ Unités de prélèvement de tissus
  - ✦ Identifiants métalliques
- 

### **3. Modalités de remboursement**

- ✦ Toute demande de remboursement doit être faite par téléphone auprès du Service à la clientèle au :  
**450 677-1757 ou au 1 866 270-4319**
- ✦ La marchandise doit être retournée aux bureaux d'ATQ à l'adresse suivante :  
**Agri-Traçabilité Québec  
Maison de l'UPA  
050-555, boulevard Roland-Therrien  
Longueuil (Québec) J4H 4E8**
- ✦ Les coûts pour le retour de la marchandise doivent être assumés par l'acheteur (sauf si l'erreur est d'ATQ ou lors de la fermeture d'un dossier).